

Date de dépôt : 19 janvier 2022

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Marjorie de Chastonay :
Demande relative à la volonté annoncée par le Conseil d'Etat de
supprimer la prime gériatrie à l'engagement des nouvelles
collaboratrices et collaborateurs des HUG**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 décembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ce dimanche 28 novembre 2021, par 60,98% des votants, le peuple suisse acceptait l'initiative pour des soins infirmiers forts¹. A Genève, ce score atteignait même 64,35%.

Régulièrement dans la presse, du personnel du secteur de la santé à Genève se plaint de ses conditions de travail extrêmement pénibles et du manque de reconnaissance dont il se sent victime.

Les infirmier.ière.s et les aides-soignant.e.s de la clinique de Joli-Mont, de la Maison de Vessy ou encore de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex (MRPS) sont plusieurs fois descendus dans la rue ces derniers mois pour demander l'équité de traitement en recevant la prime gériatrie, actuellement donnée aux personnels de l'Hôpital de Bellerive, de l'hôpital de Loëx et de l'hôpital des Trois-Chêne. A ce sujet, la motion 2720 a été déposée pour une meilleure application des lois et règlements au sein des HUG (M 2720)².

¹ [OUI le 28 novembre – Initiative soins infirmiers \(initiative-soins-infirmiers.ch\) :
https://www.initiative-soins-infirmiers.ch/](https://www.initiative-soins-infirmiers.ch/)

² [M 2720 – Respect des lois et règlements aux HUG \(ge.ch\) :
https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02720.pdf](https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02720.pdf)

Des débats ont lieu au sein de certaines commissions de notre Grand Conseil sur la question d'une prime covid, réclamée par le personnel et les syndicats (M 2717)³.

Et c'est justement ce moment, où le personnel demande l'équité de traitement et davantage de reconnaissance, et où le peuple suisse valide cette demande, que le Conseil d'Etat choisit pour annoncer son intention de supprimer l'octroi de la prime gériatrie pour les nouveaux.elles engagé.e.s aux HUG.

Je précise que, contrairement à ce qui nous a été dit, cette prime ne semble en rien obsolète. Elle a été discutée avec les syndicats et valorise le travail particulièrement pénible fait auprès des personnes âgées. S'il est parfois compliqué de dispenser des soins, les professionnel.le.s concerné.e.s s'accordent à dire que les troubles de l'âge, notamment les troubles cognitifs, rendent les soins d'autant plus lourds et compliqués à donner. C'est la raison pour laquelle la prime gériatrie se justifie pleinement à leurs yeux.

Il n'est pas non plus correct de prétendre que cette prime ne serait déjà plus donnée depuis des années. Les personnels engagés en 2021 aux hôpitaux de Bellerive, Loëx et Trois-Chêne ont continué de recevoir cette prime.

Enfin, il n'est pas soutenable non plus de prétendre que l'on couperait cette prime dans l'attente d'un nouveau système salarial qui, pour l'heure, ne fait l'objet d'aucun accord avec les partenaires sociaux.

D'où mes questions ci-dessous :

- 1. Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à octroyer en 2022 cette prime à l'entier des personnels de santé s'occupant quotidiennement des personnes âgées ?*
- 2. Si la réponse à ma première question devait être négative, est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à renoncer à la suppression annoncée et à contribuer ainsi à pacifier les rapports sociaux dans le secteur de la santé ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompte réponse à ces questions.

³ [M 2717 – Prime COVID \(ge.ch\) : https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02717.pdf](https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02717.pdf)

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule et pour mémoire, la prime gériatrie est une indemnité versée depuis 1979 à certaines fonctions des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur la base du règlement concernant le versement d'une indemnité pour inconvénients de service au personnel soignant. Ce règlement a été adopté par les Conseils d'administration des structures hospitalières de l'époque – dans le cadre des compétences qui étaient les leurs – et approuvé par le Conseil d'Etat.

La prime avait été octroyée à un moment où il était difficile de recruter des soignants en dehors du site de l'Hôpital cantonal pour prendre en charge des personnes âgées. Or, lorsque l'on sait qu'aujourd'hui les patients de plus de 80 ans forment la catégorie d'âge adulte la plus importante des HUG, tous sites confondus, il y a eu lieu de s'interroger sur la pertinence de maintenir cette prime. Qui plus est, son maintien crée une inégalité de traitement par rapport à toutes les autres fonctions de soins qui ne la perçoivent pas.

1. Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à octroyer en 2022 cette prime à l'entier des personnels de santé s'occupant quotidiennement des personnes âgées ?

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil d'Etat a l'intention d'abroger la prime pour les nouveaux collaborateurs tout en la maintenant de manière transitoire pour ceux qui la touchent déjà.

2. Si la réponse à ma première question devait être négative, est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à renoncer à la suppression annoncée et à contribuer ainsi à pacifier les rapports sociaux dans le secteur de la santé ?

Bien qu'il ne soit pas envisagé de maintenir la prime, le Conseil d'Etat est d'avis que cette question doit se régler dans le cadre du nouveau système d'évaluation et de rémunération des fonctions et non pas par l'octroi d'une indemnité spécifique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO